



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1119
30 April 2014

FRENCH
Original: ENGLISH

998^e séance plénière

Journal n° 998 du CP, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1119
RECOMMANDATION DE PROROGER LA NOMINATION
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OSCE

Le Conseil permanent,

Rappelant la décision prise lors de la troisième Réunion du Conseil ministériel de la CSCE tenue à Stockholm en 1992 de créer un poste de Secrétaire général, la Décision n° 15/04 du Conseil ministériel en date du 7 décembre 2004 sur le rôle du Secrétaire général de l'OSCE et la Décision n° 3/08 du Conseil ministériel en date du 22 octobre 2008 sur les périodes de service du Secrétaire général de l'OSCE,

Rappelant en outre la Décision n° 2/11 du Conseil ministériel en date du 30 juin 2011 sur la nomination de M. Lamberto Zannier en tant que Secrétaire général de l'OSCE et notant que son premier mandat prend fin le 30 juin 2014,

1. Prie son Président de transmettre au Président en exercice le projet de décision du Conseil ministériel sur la prorogation de la nomination du Secrétaire général de l'OSCE, tel qu'il figure dans le document MC.DD/1/14 du 1^{er} avril 2014 ;
2. Recommande que le Conseil ministériel adopte cette décision selon une procédure d'approbation tacite prenant fin le 14 mai 2014 à 17 heures HEC.